

N° 2023-193

**OBJET :***Economie – Validation de l'inventaire  
des ZAE du Haut-Chablais*

L'an deux mil vingt-trois, le 14 novembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Seytroux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 novembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRÉNAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants : .....20

pour : .....20

contre : .....00

abstention : .....00

Procuration a été donnée par BUET Manuelle à DUPIEUX Gilbert.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

En application de la loi climat et résilience du 22 août 2021 qui impose d'avoir une meilleure connaissance du foncier économique, Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la CCHC s'est associée à Thonon Agglo et à la CCPEVA pour réaliser un inventaire des zones d'activités comprenant :

- un état parcellaire des unités (surface, propriétaire...),
- l'identification des occupants de ces ZAE,
- le taux de vacances et/ou de disponibilités des terrains.

Cet inventaire a été réalisé par les cabinets AID et EPODE entre l'automne 2022 et le printemps 2023 et a abouti à un atlas « inventaire foncier des ZAE du Haut-Chablais » avec une fiche par zone présentant une vision qualitative. Cet atlas a fait l'objet d'une consultation réglementaire auprès des propriétaires et des occupants entre le 20 septembre et le 23 octobre 2023 selon les modalités de consultation suivantes :

- au siège de la Communauté de Communes du Haut-Chablais,
- au sein des mairies des communes membres de la Communauté de Communes et possédant une ZAE soit Bellevaux, Lullin, Seytroux, Le Biot, Saint Jean d'Aulps, Essert-Romand, La Côte d'Arbroz, Montriond, Morzine et Les Gets,
- sur le site internet de la CCHC.

Une seule remarque a été formulée concernant la dénomination exacte d'un propriétaire sur la ZAE du Pont de Gys.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **approuve** l'inventaire foncier des ZAE du Haut-Chablais joint en annexe de la présente délibération,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD